

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

GRADE DE : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 21 juin 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	PALPACUER Bénédicte	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/10/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.



A MONTPELLIER, le 01/10/2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

GRADE DE : Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 21 juin 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	GOOSSENS Irian	Assistant conservation principal 2 ^{ème} classe	01/10/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A MONTPELLIER, le 01/10/2024



L'autorité territoriale (cachet et signature)

[Signature]

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

GRADE DE : Attaché principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 21 juin 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	SALVAGNO Magali	Attaché	04/08/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A MONTPELLIER, le 1^{er} août 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)

